



# EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

## Séance du 30 octobre 2025

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

**M. Mohamed MAHALI**

**Administrateurs en exercice : 27**

**Présents : 18**

M. MAHALI	M. CAVANNA	Mme MARTINIANI	M. SMAILI
Mme BAGHDAD	M. DE GEA	Mme MATHERON	M. STOJANOV
Mme BASS	M. GARCIN	M. RICHARD	Mme VALVERDE
Mme BERNARDINI	Mme KADDOUR	Mme RIQUELME	
Mme BOUCHKARA	M. MARKOVIC	Mme SIDI DRIS	

**Absents/excusés ayant donné pouvoir : 6**

M. BEN MIHOUB	à	M. RICHARD
Mme CHENET	à	Mme BAGHDAD
M. DOYER	à	M. MAHALI

M. GILLET	à	M. MAHALI
M. MORENO	à	M. CAVANNA
Mme PANAGOS	à	M. GARCIN

**Absents/excusés : 3**

M. DE ARAUJO	Mme FORTIAS	Mme PIN
--------------	-------------	---------

**Nombre de votants (présents + représentés) : 24**

<p><b>DELIBERATION</b> 25-58</p> <p>OLLIOULES OPERATION CRS 59 Construction de 30 logements – Mise à jour du prix de revient prévisionnel et du plan de financement prévisionnel</p>	<p><b><u>N° 25-58 – OLLIOULES – OPERATION CRS 59 - CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS - MISE A JOUR DU PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</u></b></p> <p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Monsieur le Président présente le rapport suivant :</p> <p>Par délibération n° 22-08 en date du 30 mars 2022, le Conseil d'Administration de Toulon Habitat Méditerranée a approuvé la mise à jour du prix de revient et le plan de financement de l'opération de construction de 30 logements « CRS 59 ».</p>
--	--

Compte tenu des éléments suivants :

- augmentation du coût des travaux suite aux résultats de trois consultations lancées
- augmentation des honoraires à la suite de l'attribution des marchés

Le prix de revient de cette opération et le plan de financement se trouvent donc modifiés comme suit :

### PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL

	PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL 30 MARS 2022		PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL 30 OCTOBRE 2025	
	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C
	<b>Charge Foncière</b>	1 212 336 €	1 293 961 €	1 953 041 €
<b>Travaux</b>	3 185 095 €	3 459 451 €	3 548 322 €	3 853 966 €
<b>Honoraires et frais de maîtrise d'ouvrage</b>	423 899 €	460 413 €	454 358 €	493 495 €
<b>Révisions de prix</b>	87 724 €	95 280 €	87 724 €	95 280 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 909 054 €</b>	<b>5 309 105 €</b>	<b>6 043 445 €</b>	<b>6 541 210 €</b>
<b>Soit au logement</b>	<b>163 635 €</b>	<b>176 970 €</b>	<b>201 448 €</b>	<b>218 040 €</b>

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 30 MARS 2022	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 30 OCTOBRE 2025	
			soit au logement
<b>Subvention Etat</b>	85 500 €	85 500 €	2 850 €
<b>Subvention Conseil Département Var</b>	90 000 €	79 500 €	2 650 €
<b>Subvention Toulon Provence Méditerranée</b>	90 000 €	90 000 €	3 000 €
<b>Prêt CDC</b>	3 120 294 €	3 570 294 €	119 010 €
<b>Prêt Booster</b>	450 000 €	- €	- €
<b>Fonds propres THM</b>	1 473 311 €	2 715 916 €	90 531 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 309 105 €</b>	<b>6 541 210 €</b>	<b>218 040 €</b>

En conséquence, eu égard aux ajustements opérés, il est demandé au Conseil d'Administration :

- d'approuver le nouveau prix de revient prévisionnel, ainsi que le nouveau plan de financement prévisionnel tels que présentés ci-dessus,

- d'autoriser la Directrice Générale à poursuivre toutes les démarches administratives et financières visant à mener à bien ce projet.

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,  
**Vu** la délibération n° 22-08 du Conseil d'Administration du 30/02/2022,

**Considérant** que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	24	Abstention	0	Votes contre	0
------------------	----	------------	---	--------------	---

**Article 1**

**APPROUVE** le nouveau prix de revient prévisionnel, ainsi que le nouveau plan de financement prévisionnel tels que présentés ci-dessus, relatif à l'Opération « CRS 59 »,

**Article 2**

**AUTORISE** la Directrice Générale à poursuivre toutes les démarches administratives et financières visant à mener à bien ce projet.

Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

